

DÉPARTEMENT DU GARD
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE JUNAS

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 11 + 2 procurations

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le 20/09/2023

ID : 030-213001365-20230911-CM2023_09_11_01-DE

Date de la convocation : 5 septembre 2023

Objet de la Délibération

**N°CM2023-09-11-01 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt trois et le onze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Marie-José PELLET, Maire.

Présents : M. Guy ANDRÉ, Mme Morgane CAM, M. Francis FOLLANA, Mme Valérie FROMENT, Mme Véronique LESAGE, M. Éric NÈGRE, Mme Marie-José PELLET, M. Yannick REDON, M. Élian TERME, M. Jean-Luc VAUCLARE, Mme Marie-Josée VEYRET.

Absents : Mme Claire CHAZEL, Mme Marie ROUX

Excusés ayant donné procuration : M. Christian BOURREL à Mme Marie-Josée VEYRET, M. Guillaume ROUSSEL à Mme Marie-José PELLET,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Josée VEYRET

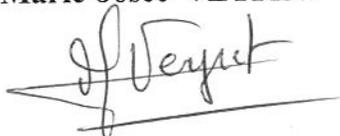
Madame le Maire donne lecture du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2023 puis il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver celui-ci.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : Oui à l'Unanimité

Fait à Junas
le 11 septembre 2023

**Le secrétaire de séance,
Marie-Josée VEYRET**



**Le Maire,
Marie-José PELLET**

Signé par : Marie-José PELLET
Date : 19/09/2023
Qualité : Maire



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le 20/09/2023

ID : 030-213001365-20230911-CM2023_09_11_01-DE